



Évaluation d'un trouble de la mémoire

🕒 paru le 17/07/2020 • adapté au contexte belge francophone • dernière adaptation de contenu le 30/07/2021

Un guide-patient est un outil réalisé pour vous aider à faire des choix pour votre santé. Il vous propose des informations basées sur la recherche scientifique. Il vous explique ce que vous pouvez faire pour améliorer votre santé ou ce que les professionnels peuvent vous proposer lors d'une consultation. Bonne lecture !

De quoi s'agit-il ?

Un des rôles du cerveau est d'assurer les fonctions dites « cognitives », c'est à dire la mémoire, le langage, la capacité d'apprendre et la capacité d'exécuter des actions plus ou moins compliquées.

Il n'est pas toujours facile de diagnostiquer un trouble de la mémoire. Avoir des trous de mémoire ou, de temps en temps, ne pas retrouver un mot, ne signifie pas qu'on est atteint d'un trouble de la mémoire. De plus, les [causes](#) d'un trouble de la mémoire sont très diverses.

Reconnaître le trouble de la mémoire

Si la cause de la plainte liée à la mémoire n'est pas évidente, le patient sera éventuellement redirigé vers un médecin expérimenté dans les troubles de la mémoire (par exemple un neurologue, un gériatre, un psychogériatre), ainsi que vers des examens complémentaires.

Des tests approfondis peuvent détecter un trouble de l'une de ces fonctions cérébrales et déterminer sa gravité. Ces tests comprennent des questionnaires sur les symptômes et une évaluation des fonctions cognitives et de l'impact sur les activités quotidiennes.

On accorde aussi de l'attention aux changements d'humeur et aux modifications du comportement pour détecter une [dépression](#) sous-jacente. Il existe des questionnaires pour la personne touchée et des questionnaires pour ses proches (membres de la famille habitant sous le même toit, soignants...).

Par ailleurs, il est possible de réaliser un [examen neuropsychologique](#) pour évaluer la capacité à effectuer certaines actions. Ceci est important lorsque le médecin doit déterminer si une personne souffrant de troubles de la mémoire est encore capable de travailler, de gérer ses finances, etc.

Évaluation clinique du trouble de la mémoire

En plus des questionnaires, votre médecin fera un examen clinique. Il évaluera d'abord l'état physique général et l'état du système nerveux. L'examen du système nerveux porte sur la force des muscles, les [paralysies](#), les mouvements anormaux, les réflexes anormaux, les [tremblements](#), les [troubles de la marche](#)...

Au début de la [maladie d'Alzheimer](#), le système nerveux ne présente habituellement pas d'anomalies. S'il y en a, cela indique généralement une autre maladie du système nerveux.

Le médecin prendra également en compte les médicaments utilisés, car les troubles de la mémoire peuvent être un effet secondaire de certains médicaments.

Il demandera éventuellement un examen pour détecter des anomalies du cerveau. La plupart des détails sont visibles sur une IRM. Parfois, c'est un scanner (CT scan) qui est réalisé parce que la personne a un [pacemaker](#), par exemple.

Orientation vers un spécialiste

En fonction de la situation, le médecin généraliste peut orienter la personne vers un neurologue, vers un gériatre ou vers un psychiatre.

Le spécialiste réalisera un examen plus approfondi en fonction de son domaine de spécialité. Cela a lieu dans les cas suivants :

- lorsque les symptômes indiquent un début de démence ;
- lorsque les symptômes ou la cause ne sont pas clairs ;
- lorsque certains symptômes invalidants liés au comportement ne répondent pas au traitement instauré.

En savoir plus ?

[Troubles de la mémoire et autres fonctions cognitives – CHU Montréal](#)

Source

[Guide de pratique clinique étranger 'Évaluation clinique des troubles de la mémoire' \(2000\), mis à jour le 01.09.2017 et adapté au contexte belge le 19.12.2019 – ebpracticenet](#)